Nations Unies E/CN.6/2010/NGO/42

Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-quatrième session
1er-12 mars 2010
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire et de la contribution de celle-ci à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration de Catholics for Choice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2010/1.

09-65560 (F) 120110 130110

Merci de recycler

Déclaration

Généralités

1. L'organisation Catholics for Choice définit et promeut une éthique de la sexualité et de la procréation fondée sur la justice, favorable au bien-être des femmes et respectant et affirmant l'aptitude des femmes et des hommes à prendre des décisions d'ordre moral au sujet de leur vie. Par son discours et par ses activités de sensibilisation et de militantisme, l'organisation œuvre au sein d'un réseau mondial de catholiques partisans de la liberté de contraception et de procréation, en Europe et dans le reste du monde, et compte notamment des organisations apparentées dans toute l'Amérique latine. Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

2. Catholics for Choice est favorable à une séparation stricte entre l'Église et l'État au niveau des organes politiques et administratifs. Dans le même temps, nous constatons que la religion peut contribuer de façon positive à l'élaboration des lois et des politiques, en particulier en ce qui concerne la justice sociale et la dignité de la personne. Nous sommes fermement attachés au droit qu'ont les institutions religieuses de participer à la vie des nations, d'exprimer leurs valeurs et d'éclairer les décisions des pouvoirs publics, mais nous ne pensons pas qu'elles doivent bénéficier d'un traitement de faveur en la matière du simple fait qu'elles sont religieuses.

L'exemple de Beijing

3. En 1995, des femmes du monde entier se sont réunies à Beijing pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Des organisations non gouvernementales, parmi lesquelles Catholics for Choice, ont assisté à cette conférence et encouragé les chefs d'État à mettre en œuvre des politiques garantissant aux femmes le respect de leurs droits fondamentaux. Cette quête de justice a débouché sur l'adoption de la Plate-forme d'action de Beijing, programme mondial d'action visant à ce que les Gouvernements assurent aux femmes la justice et le respect de leurs droits fondamentaux.

4. L'idée de garantir aux femmes le plein respect de leurs droits fondamentaux a suscité de vives controverses, et même une résistance de la part des délégations religieuses conservatrices présentes à Beijing. C'est la délégation du Saint-Siège qui a exprimé la résistance la plus farouche.

5. À Beijing, le Vatican avait chargé une délégation formée de ressortissants de divers pays de présenter ses positions conservatrices. C'était la première fois que la délégation du Saint-Siège était principalement composée de femmes, et aussi la première fois qu'elle était dirigée par une femme. Celle-ci a affirmé avec mépris que la Plate-forme d'action était l'œuvre : « de libertins, de féministes de la vieille école et d'adeptes du contrôle démographique coercitif ».

6. Malgré la composition essentiellement féminine de la délégation du Vatican, ses 22 membres n'étaient pas à Beijing pour défendre la cause des femmes. Ils étaient, bien au contraire, mandatés pour opposer un véto à toute tentative de remise en cause des positions du Vatican, notamment en matière de justice de la procréation.

7. Or, alors même que la délégation du Saint-Siège avait pour mission, en arrivant à Beijing, de rejeter catégoriquement et sans faillir toutes les propositions favorables à la justice de la procréation, elle a prétendu s'exprimer au nom de tous

les catholiques, malgré l'hétérogénéité des opinions de ceux-ci, dont beaucoup sont en désaccord avec des pans importants du discours de l'Église.

8. Au bout du compte, même si le Saint-Siège a exprimé des réserves générales sur le volet sanitaire de la Plate-forme d'action, sa délégation n'a pas réussi à persuader les États Membres de l'ONU, et la Plate-forme a été adoptée par consensus.

Les 15 dernières années

9. Quand on se penche sur le bilan de ces 15 dernières années, il ne fait aucun doute que des avancées considérables ont été réalisées sur le plan de l'égalité hommes-femmes. Néanmoins, d'importants revers ont aussi été enregistrés. Certains pays ont légalisé l'interruption volontaire de grossesse, mais d'autres continuent d'interdire cette procédure, alors même qu'elle sauve des vies. Les moyens de contraception sont aisément accessibles dans certaines régions mais, dans d'autres, la population se voit refuser les moyens de planifier et d'espacer les naissances. Certains apprennent à prévenir la transmission du VIH, tandis qu'on assène à d'autres des contre-vérités sur l'usage du préservatif.

10. Malheureusement, dans nombre de ces cas, le Vatican a joué un rôle moteur pour élever des obstacles sur le chemin des femmes, en recourant aux mêmes stratégies de coulisse qu'à Beijing. Or, alors qu'elles avaient échoué en 1995, ces stratégies ont parfois réussi depuis. À plusieurs occasions, Catholics for Choice a fait l'expérience directe de l'influence négative que la hiérarchie catholique exerçait sur les droits de la femme dans le monde entier.

Objectifs du Millénaire pour le développement

11. Sur le plan des objectifs du Millénaire pour le développement, le Vatican s'est montré tout aussi combatif. En septembre 2005, Catholics for Choice a été à l'initiative d'une déclaration religieuse œcuménique exprimant un soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement et le souhait que la santé de la procréation soit intégrée à ces objectifs.

12. Cette déclaration très rassembleuse, qui avait pour titre « A Faith-filled Commitment to Development Includes a Commitment to women's rights and reproductive health: religious reflections on the Millennium Development Goals » (L'engagement religieux en faveur du développement doit comporter un engagement en faveur des droits de la femme et de la santé de la procréation : réflexion de caractère religieux sur les objectifs du Millénaire pour le développement), mettait l'accent sur les objectifs du Millénaire et sur l'élimination de la pauvreté.

13. Or, de hauts représentants du Vatican ont donné pour instructions aux évêques catholiques de veiller à ce qu'aucun chef religieux de l'Église catholique n'approuve et ne signe cette déclaration.

14. À la suite d'une note relayant les instructions du Vatican, les évêques d'Amérique latine ont tous reçu la consigne de ne pas signer la déclaration. Les directives du Vatican contenaient des informations erronées, et maintes fois répétées, sur la définition que l'ONU donnait de la santé de la procréation, indiquant notamment que ce concept recouvrait l'interruption volontaire de grossesse. Elles dénaturaient aussi la déclaration œcuménique en prétendant qu'elle encourageait l'interruption volontaire de grossesse. Cette note, qui a été communiquée clandestinement à la presse latino-américaine, a été considérée, de l'avis général,

comme s'inscrivant dans la campagne menée par le Vatican pour éliminer toute référence à la santé de la procréation dans les documents de l'ONU.

15. Il ne s'agit là que de deux exemples tirés de 15 années d'opposition virulente du Vatican aux droits de la femme, et notamment à ses droits sur le plan de la sexualité et de la procréation. Pendant toutes ces années, le Vatican a prétendu parler au nom de l'ensemble des catholiques, alors que le bon sens et les sondages démontrent clairement qu'il n'en est rien. Un sondage a révélé que 97 % des catholiques sexuellement actives avaient eu recours à un mode de contraception interdit par l'Église. Un autre, réalisé par les évêques américains eux-mêmes, a montré que seuls 11 % des Américains étaient favorables à l'interdiction pure et simple de l'interruption volontaire de grossesse. Un troisième, réalisé par Catholics for Choice, a permis de constater que l'immense majorité des catholiques du monde entier était favorable à l'usage du préservatif, qui sert la cause de la vie en contribuant à éviter la propagation du VIH et du sida. Les pourcentages étaient de 90 % au Mexique, de 86 % en Irlande, de 79 % aux États-Unis d'Amérique et de 77 % aux Philippines.

Perspectives d'avenir

16. À l'avenir, nous aimerions voir des valeurs reflétant réellement les besoins des habitants du monde entier, catholiques comme non catholiques, guider les politiques publiques. À l'heure actuelle, les pressions exercées par le Saint-Siège et les membres de la hiérarchie catholique ne servent pas ces besoins. Tant qu'il en sera ainsi, la Commission de la condition de la femme et les autres organismes des Nations Unies doivent rester un modèle fort et inébranlable sur le plan des droits de la femme.

17. Catholics for Choice invite chacun et chacune à exhorter la hiérarchie catholique et les États Membres de l'ONU à reconnaître l'importance de la santé et des droits de la femme sur le plan de la sexualité et de la procréation, afin de réaffirmer l'égalité en droit des hommes et des femmes.

18. En conclusion, alors que l'ONU et les organismes des Nations Unies s'apprêtent à poursuivre leur action en faveur de la santé et des droits de la femme sur le plan de la sexualité et de la procréation, qui est essentielle à l'instauration d'une pleine égalité entre les sexes, Catholics for Choice s'engage à s'associer à ces efforts par son discours et par ses activités de sensibilisation, de recherche et de militantisme.